

## COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

### Compte rendu sommaire du 13 mars 2015

**Étaient Présents :** Mmes et Mrs BOISNARD Eric, AUZOUX Odile, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SIROT Claire, THEBAULT Nadine, WIECKIEWICZ Laurent

**Absents excusés :** LEHERON Dominique, GABY-D'HALLUIN Sophie (donne pouvoir à Mme Prigent), SANSON Didier.

Mme Sirot Claire a été nommée Secrétaire

#### 1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2015

#### 2- Compte rendu des décisions et actions du maire

- rencontre entre les maires et les adjoints des communes de Cordebugle, Courtonne-les-deux Eglises et Courtonne-la-Meurdrac afin d'échanger sur les nouvelles communes.
- accueil de Mr Aubey, sénateur le 27 février et visite de la commune et présentation des travaux de 2015, notamment le logement du bourg.
- nouveau plan de zonage avec l'AURH le jeudi 6 mars
- rencontre avec Mme Hardy à l'Inspection Académique de Lisieux sur les effectifs attendus de la rentrée prochaine. Comptage inspection : 77 élèves, comptage communal : 83 élèves.
- élection départementale : visite de Mr Truffaut Olivier le 19/03/15 à 20h.
- prochainement, installation d'un marchand ambulant de fruits et légumes le mardi de 9h30 à 12h30 sur la place du village.

#### 3- Vote du Budget Principal 2015

Monsieur Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition du budget primitif 2015 qui se présente comme suit :

##### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses et Recettes : 541 442,30€

##### **Section d'Investissement :**

Dépenses et Recettes : 134 023,06€

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2015 proposé par Monsieur le Maire, par nature et par chapitre, qui s'équilibre à 541 442,30 € en section de fonctionnement et 134 023,06 € en section d'investissement, conformément aux documents présentés en séance.

#### 4- Vote des taux des contributions directes de 2015

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les taux des taxes de l'année 2014 et propose le maintien de ces taux, à savoir :

taxe d'habitation : 9,17%

taxe foncière (bâti) : 20,78%

Taxe foncière (non bâti) : 31,90%

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la fixation des taux d'imposition de la commune comme suit :

	Base d'imposition 2015	Taux votés	Produit fiscal
Taxe d'habitation	616 800	9.17 %	56 561
Taxe foncière (bâti)	344 800	20.78 %	71 649
Taxe foncière (non bâti)	91 900	31.90 %	29 316
TOTAL			157 526

## **5- Demande d'aide au titre de la Réserve Parlementaire – travaux : logement communal**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation du logement communal situé dans le bourg du village.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière auprès du sénateur François Aubey qui, lors de sa visite du 27/02 nous a proposé de nous aider. Le coût global des travaux est estimé à 18 526,03 € HT.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de travaux dans le logement communal d'un montant estimé à 18 526,03€ HT,
- Dit que cette dépense est inscrite au budget 2015 de la commune,
- Décide de solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre des réserves parlementaires 2015 de Monsieur Aubey François, Sénateur.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

## **6-Compte rendu des EPCI**

-SYNDICAT D'EAU : la Prébende a voté le budget 2015 le .....

- SITE : vote du budget 2015 le mercredi 25 mars. Le plan de zonage sera terminé fin juin.

-LINTERCOM : fusion au 1 janvier 2017 de Lintercom, Orbec, Livarot et Mézidon pour créer une communauté d'agglomération.

-CCAS : les 2 premières permanences ont eu lieu. Vote du compte administratif et vote du budget 2015 le mercredi 18 mars à 19h.

## **7- Nouvelles communes**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des baisses des dotations dès cette année et que le phénomène s'accroîtra pour les prochaines années. Pour palier à ce manque d'argent, le gouvernement propose entre autre que des communes se regroupent et forment une nouvelle commune et ce dès le 1 janvier 2016. Vu l'enjeu important, monsieur le maire souhaite faire un tour de table afin que chaque conseiller puisse s'exprimer sur le sujet. Suite à ce tour de table, il a été convenu qu'une étude doit être faite pour connaître les enjeux d'une éventuelle nouvelle commune.

## **8-Eclairage public**

Afin de faire des économies d'énergie, le conseil municipal souhaite changer les heures de l'éclairage public, à savoir un candélabre sur deux fonctionnera à partir de 21h30 et absences d'éclairage dès 23h. Remise en état de l'éclairage de l'arrêt de bus du bourg (derrière l'épicerie) pour la rentrée prochaine.

## **9- Refinancement de prêt**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de refinancement du prêt 00165824863, des travaux de réfection de voirie du chemin dit »route de la gare « contracté auprès du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Capital restant du :	18 800,00 €
Taux % :	5,30%
Durée restante (années) :	7
Frais remb. Anticipé	1 162,65

Par la souscription d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes

Capital :	19 800,00 €
Taux :	1,65%
Durée (années) :	7

Après avoir pris connaissance de l'offre faite par la Caisse d'Epargne Normandie,

ceci exposé, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition de refinancement portant sur un montant de 19 800€ sur une durée de 7 ans au taux annuel de 1.65%
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne Normandie et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ledit contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **10- Mise à disposition du barnum communal**

Vu l'avis favorable de la commission fêtes et cérémonies du 5 mars 2015,

M. le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition le barnum bleu communal pour les administrés de la commune avec une participation financière de 80 € le week-end ou les jours fériés. Le barnum sera livré par nos soins.

Un règlement d'utilisation sera établi par la commission fêtes et cérémonies ainsi qu'un contrat de mise à disposition.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de mettre à disposition les barnums bleus aux habitants de la commune,
- Dit que le barnum sera livré et repris par l'agent communal,
- Dit que le montage et le démontage sera assuré par l'utilisateur,
- Fixe la participation financière à 80€ par week-end ou jours fériés à compter du 1 avril 2015.
- Dit que cette utilisation devra être faite conformément au règlement défini par la commune.

### **11- Tarif de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires communal**

Délibération ajournée, les conseillers municipaux demandent plus d'informations sur la fréquence des locations.

### **12- signature de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'un agent auprès du SITE (Syndicat Intercommunale de Traitement des Eaux)**

Suite aux négociations concernant le transfert des actifs et passifs de la commune vers le SITE, il a été convenu de modifier la convention de mise à disposition de Monsieur Dutot David, agent technique de la commune comme suit :

A l'article 6, il est ajouté « Pour l'exercice 2015, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit »

Les autres articles de la présente convention restent inchangés.

Ceci exposé, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SITE.

### **13- Questions et informations diverses**

-au 1 juillet 2015, installation du siège du syndicat d'eau de la Prébende à la mairie de Courtonne-la-Meurdrac.

-travaux ERDF en haut de la Trabière, difficulté pour le bus scolaire (venant de la RD 266 et allant vers le bourg) de ne pas rouler sur une plaque posée par ERDF sur l'accotement.

-rappelle du ramassage des ordures ménagères le jeudi après-midi.

-ouverture des jazzitudes le samedi 22 août 2015 à Courtonne-la-Meurdrac, la mairie et l'association SLC s'associent pour cette manifestation.